

N/REF : 15/09/2025 11H54 C:264043 I:33807
V/REF : TEL
V/Appel du Lundi 15/09/2025 a 11H54

DENIMAL ISABELLE

**8 RAMPE DE LA ROCHETTE
38700 CORENC**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 18 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 8 RAMPE DE LA ROCHETTE - 38700 CORENC - MME DENIMAL 06 50 61 02
81 - FACTURE A ENVOYER A IDENIMAL@YAHOO.FR - PREVOIR 30 M DE TUYAU

MOTIF : INTERVENIR POUR POMPAGE DE LA STATION DE RELEVAGE

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 15/09/2025 A 13H00
POMPAGE ET NETTOYAGE DU POSTE DE RELEVAGE
CURAGE DES DEUX ARRIVÉES
REMISE EN EAU ET VERIFICATION DU FONCTIONNEMENT DE LA POMPE
CONTROLE DES ECOULEMENTS CUISINE, SALLE DE BAIN ET TOILETTES
REMARQUE : IMPORTANTE PRÉSENCE DE GRAISSE

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Pompage nettoyage station relevage	1	250,00	250,00

TOTAL H.T.	250,00
T.V.A. a 10,00%	25,00
TOTAL T.T.C.En EURO	275,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN